

PLAQUETTE POUR LES BENEFICIAIRES

DISPOSITIF OPTIM : Pourquoi et comment ?

- Mieux se connaître pour (re)trouver une employabilité : Bilan médico-psycho-social et cognitif.
- (Re) apprendre des compétences en communication orale – écrite, en raisonnement – pour travailler en équipe – pour gérer sa santé... : Formation.
- Rechercher et tester des pistes d'emploi : Enquêtes métier – stages en entreprise - actions de bénévolat – activités de loisirs, culturelles, sportives...
- Connaître et accéder à ses droits : Information et mise en œuvre.
- Etudier des pistes d'emploi adaptées à sa situation de santé : Techniques de recherche d'emploi.

Ce que n'est pas le dispositif OPTIM

- Une formation uniquement de remise à niveau.

Public concerné

Être âgé(e) de plus de 18 ans et avoir obtenu de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- La reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » ;
- Une notification pour la formation préparatoire générale : OPTIM pour un ou plusieurs des motifs suivants :
 - Ayant connu de nombreuses ou longues ruptures dans leur parcours professionnel.
 - Ayant suivi plusieurs formations professionnelles qui n'ont pas permis une insertion durable.
 - Ayant obtenu des diplômes ou titres professionnels n'étant plus en adéquation avec leur état de santé.
 - N'ayant jamais obtenu de reconnaissance officielle de leur qualification professionnelle.
 - Ayant un projet de vie imprécis nécessitant un accompagnement spécifique et renforcé à l'employabilité (en amont d'un stage de préorientation, de préqualification, de formation qualifiante ou d'un accès direct à l'emploi ...).
 - Ne connaissant pas les outils, logiciels et applications de base en informatique.
 - Etant en arrêt de travail et dont la situation particulière justifie une rééducation professionnelle.

Trois modalités de travail

Travail individuel tutoré au sein du CRP



**Matinées du lundi – mardi – jeudi et vendredi
(4 demi-journées par semaine)**

- ✓ Entretiens individuels
- ✓ Exercices
- ✓ Travaux dirigés

Travail collectif au sein du CRP



**Après-midi des lundi-mardi et jeudi
(3 demi-journée par semaine)**

- ✓ Des ateliers collectifs

Travail individuel à l'extérieur du CRP



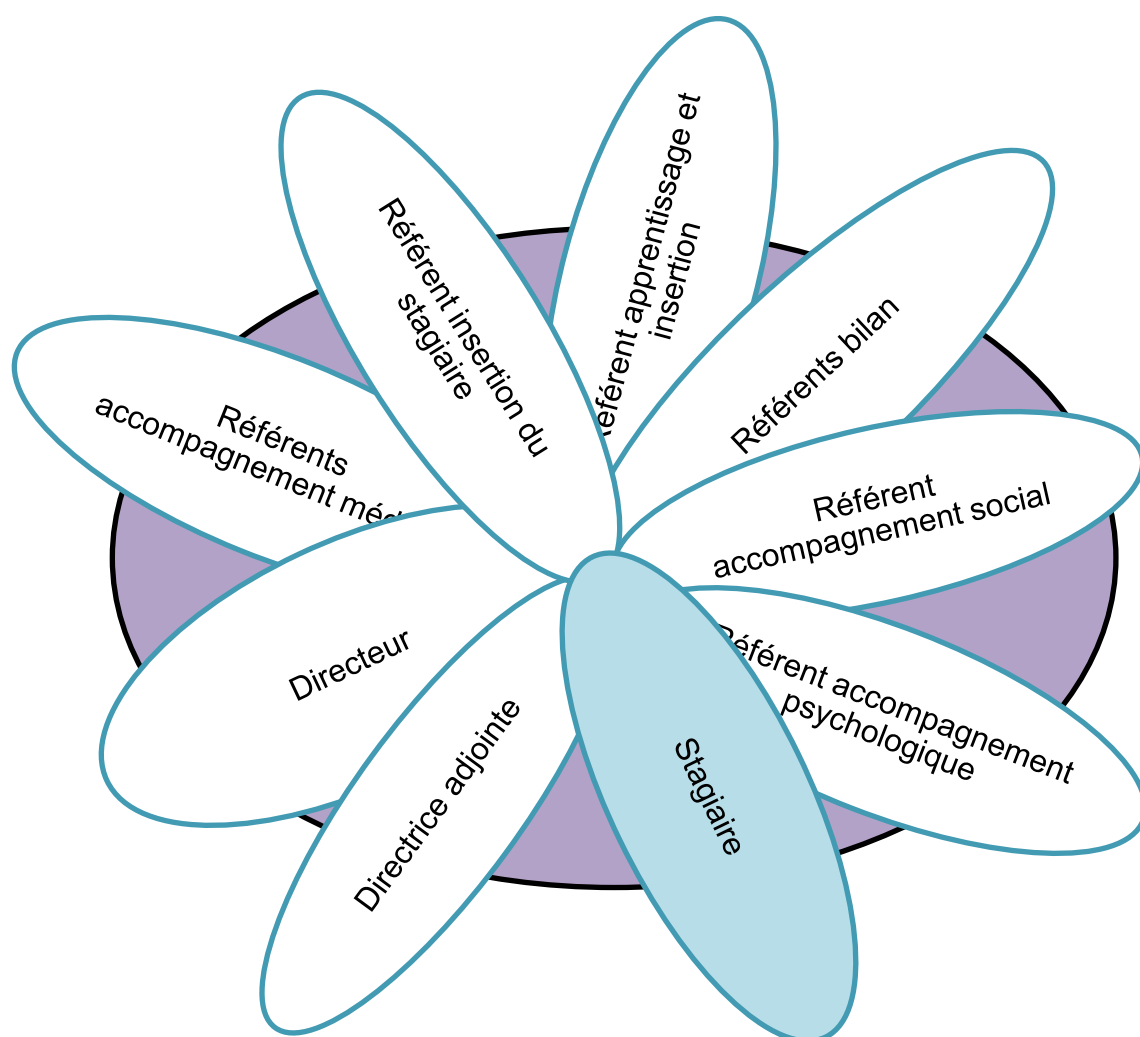
**Journée du mercredi en dehors
des périodes d'immersion en entreprise
(2 demi-journées par semaine)**

- ✓ Enquêtes métiers
- ✓ Démarches personnelles nécessaires au déroulement du dispositif (dans le cadre du bilan – d'activités spécifiques – d'entretiens particuliers...)
- ✓ Recherche de lieux de stage
- ✓ Pratique d'une activité physique / socio-culturelle (minimum 1 heure par semaine).
- ✓ Pratique d'une activité de bénévolat de son choix (1 demi-journée par semaine).

**Au minimum 2 semaines consécutives
après le 4^{ème} mois de formation et plus
selon les besoins du stagiaire**

Modalités d'accompagnement

Tous les référents travaillent ensemble avec le bénéficiaire



- Des entretiens sont organisés tout au long du parcours au CRP.
- Des visites sur les lieux de stage sont effectuées par les référents du dispositif.
- Le stagiaire peut être accompagné dans certaines de ces démarches nécessaires à son parcours.
- Dans le cas d'un besoin spécifique auquel les professionnels du CRP ne pourraient pas répondre, les membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent accompagner les stagiaires en partenariat avec des spécialistes extérieurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Bilan de fin de dispositif

A l'issue du dispositif OPTIM, les bénéficiaires rédigeront un document de fin de parcours qui, outre des informations administratives utiles à la gestion de leur dossier par les différentes instances qu'ils désigneront comme destinataires, précisera :

- Leurs aspirations, besoins, souhaits, freins, limites ;
- Leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Les décisions qu'ils ont prises en termes de poursuite de parcours.

Dans le cas d'une demande, à l'issue du dispositif, formulée auprès d'une MDPH, il sera également joint pour le médecin de cette instance, un certificat médical précisant les répercussions du handicap sur les capacités de la personne à suivre une formation et à s'insérer professionnellement et/ou socialement.

Durée du dispositif

940 heures dont 70 heures minimum en entreprise.

Lieu de formation

CRP de Béterette – 1 avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex.

Conditions de rémunération pendant les 960 heures du dispositif

- La totalité des frais est prise en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas – tarif limité au Minimum Garanti soit 3,57 €/repas au 01/01/2018).
- Les stagiaires en reconversion professionnelle perçoivent une rémunération selon les dispositifs prévus par le Code du travail (financement du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine).

Autres informations

Durant leur séjour au CRP, les stagiaires qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un :

- Service restauration (midi et soir) ;
- Hébergement en chambres individuelles.

Pour des informations complémentaires

Possibilité de visite de l'établissement et de rencontre de la référente apprentissage et insertion sur rendez-vous.

Contact : Olivier Pascouau ☎ : 05.59.06.10.33 – Fax. : 05.59.06.19.28

Internet : www.crp-beterette.com

**Une plaquette plus explicative est à disposition des prescripteurs
sur simple demande ou sur notre site Internet.**